No. 48647*

Philippines
and
Thailand

Memorandum of Understanding between the Department of Energy of the Republic of the Philippines and the Ministry of Energy of the Kingdom of Thailand on cooperation in oil and gas activities. Bangkok, 19 October 2003

Entry into force: *1 March 2004 by notification, in accordance with section 12*

Authentic text: *English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *Philippines, 6 June 2011*

No UNTS volume number has yet been determined for this record. The Text(s) reproduced below, if attached, are the authentic texts of the agreement /action attachment as submitted for registration and publication to the Secretariat. For ease of reference they were sequentially paginated. Translations, if attached, are not final and are provided for information only.

Philippines
et
Thaïlande

Mémorandum d'accord entre le Département de l'énergie de la République des Philippines et le Ministère de l'énergie du Royaume de Thaïlande relatif à la coopération dans les activités pétrolières et de gaz. Bangkok, 19 octobre 2003

Entrée en vigueur : *1er mars 2004 par notification, conformément à la section 12*

Texte authentique : *anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *Philippines, 6 juin 2011*

* *Numéro de volume RTNU n'a pas encore été établie pour ce dossier. Les textes réproduits ci-dessous, s'ils sont disponibles, sont les textes authentiques de l'accord/pièce jointe d'action tel que soumises pour l'enregistrement et publication au Secrétariat. Pour référence, ils ont été présentés sous forme de la pagination consécutive. Les traductions, s'ils sont inclus, ne sont pas en form finale et sont fournies uniquement à titre d'information.*

[ENGLISH TEXT – TEXTE ANGLAIS]

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING BETWEEN THE DEPARTMENT OF ENERGY OF THE REPUBLIC OF THE PHILIPINES AND THE MINISTRY OF ENERGY OF THE KINGDOM OF THAILAND ON COOPERATION IN OIL AND GAS ACTIVITIES

The Department of Energy of the Republic of the Philippines and the Ministry of Energy of the Kingdom of Thailand, (hereinafter referred to collectively as "Parties" and individually as a "Party")

Whereas, the Parties acknowledge the importance of energy resource exploration, development, production, storage, distribution and utilization as major strategies embodied in their respective energy policies;

Whereas, the Parties desire to increase potential cooperation between the two countries in the development of oil and natural gas industries that would support their respective programs on the improvement of facilities utilization for the energy related sectors, i.e. exploration, development, production, storage, distribution and utilization of related facilities;

Whereas, the Parties also wish to establish a successful cooperation between their respective countries in matters relating to petroleum related activities;

Whereas, the Parties desire to strengthen their cooperation through joint studies on related areas of interest;

Whereas, the Parties consider further technological enhancement and availability for the promotion of alternative fuels as crucial in the promotion of environmentally sustainable energy sources.

NOW, THEREFORE, for and in consideration of the mutual premises contained herein, the Parties agree as follows:

Section 1: Objectives

This Memorandum of Understanding (MOU) is to record mutual understanding of the Parties to jointly study, investigate and assess possibilities of cooperation for mutual benefit between the Parties in the following areas:

1.1 oil and gas exploration, development, production, storage, distribution and utilization of related facilities in the Philippines and Thailand;

1.2 promotion and development of potential synergy between the Parties and enhancing opportunities of utilization of existing oil related facilities in the respective countries;

1.3 research and development (R&D) on technological enhancement and improvement of alternative fuels, including but not limited to biofuels, compressed natural gas (CNG) and liquefied petroleum gas (LPG);

1.4 systematic information exchange including exchange of technical and unscientific information as well as R&D efforts;

1.5 sharing of knowledge and experience in various areas of the petroleum business through seminars and training courses; and

1.6 joint study in any other oil and gas related areas as agreed by both Parties.

Section 2: Purpose

The purpose of this MOU is to establish a Joint Cooperation Committee ("JCC") between the Parties and to set provisions under which the JCC will carry out its functions to achieve the objectives of this MOU as set forth in Section 1.

Section 3: Joint Cooperation Committee

The JCC shall consist of a total of eight (8) members. Each Party shall appoint four (4) members including one (1) Co-Chairman and one (1) Co-Secretary. Members of the JCC may be delegated from assigned entities designated by each Party. Each Party may, from time to time and at their discretion, remove and appoint members of the JCC appointed by them. The JCC shall hold its meetings quarterly or as otherwise agreed by both Parties. If necessary, additional meetings can be arranged with mutual agreement by both Parties. The venue for the meetings shall alternate between the Philippines and Thailand, with the first meeting to be held in Thailand.

Section 4: Annual Work Program

The JCC shall prepare and agree on an Annual Work Program that outlines the plan of joint study, cooperation and work for the following year.

Section 5: Working Teams

The JCC may establish working teams to assist in carrying out a specific joint study, cooperation or work specified in the Annual Work Program. The JCC shall support requested data, information, reports and assistance to these working teams provided that such requests are reasonable and necessary to carry out the work designated.

Section 6: Implementing Arrangement

An Implementing Arrangement will be prepared and carried out by the JCC to fulfill mutually acceptable provisions of the objectives as provided in Section 1. It shall include such matters as technical scope, protection and allocation of intellectual property rights; exchange of business confidential information; management; total costs; cost sharing; and schedule. All activities of the JCC shall be undertaken in accordance with the laws and regulations of the Parties' respective countries.

Section 7: Expenses

Expenses incurred by the JCC and its working teams under the scope of this MOU shall be borne as follows:

7.1 Each Party shall bear the cost of its respective delegation regarding travel and accommodation expenses. Local expenditures shall be borne by the host Party.

7.2 In case one Party invites or requests the other to a seminar, training course or operation visit, the responsibility for expenses shall be discussed between the Parties prior to such trip.

7.3 The Parties may agree on other expense sharing arrangements as may be necessary.

Section 8: Confidentiality in Respect of Information

Each Party shall strictly keep confidential any and all technical, legal and commercial data and information disclosed by the other Party and shall not use the same except for the mutual benefit of the Parties as set forth in this MOU.

Section 9: Joint Study Results

All results of joint studies under this MOU, which are funded as set forth in Section 7 hereof, shall in principle be jointly owned by both Parties. The Parties, or their respective designated entities, shall use such results for mutual benefits of both Parties.

None of the results of the joint study shall be disclosed by any Party to a third party without the prior written consent of the other Party.

Section 10: Dispute Settlement

Any dispute arising from the interpretation or implementation of this MOU shall be settled amicably by consultation and negotiation between the Parties through diplomatic channels.

Section 11: Amendments

Amendments or modifications to this MOU may be made, if necessary, by exchange of letters between the Parties based on mutual consultation. Such amendment(s) or modification(s) shall enter into force in accordance with the provision in Section 12.

Section 12: Entry into force

This MOU shall come into force on the date of the later written notification by either Party, through diplomatic channels, indicating compliance with the domestic requirements for its entry into force.

Section 13: Termination

This MOU shall remain in full force and effect unless one Party notifies the other in writing, through diplomatic channels, of its intention to terminate and/or suspend the MOU. However, such termination or suspension shall not affect the validity of any ongoing projects undertaken prior to its termination.

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, being duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this MOU.

Done at Bangkok, Thailand, this 19th of October 2003, in duplicate in the English language.

FOR THE DEPARTMENT OF ENERGY OF THE REPUBLIC OF THE PHILIPPINES

VINCENT S. PEREZ
Secretary of Energy

FOR THE MINISTRY OF ENERGY OF THE KINGDOM OF THAILAND

PROMMIN LERTSURIDEJ
Minister of Energy

[TRANSLATION – TRADUCTION]

MÉMORANDUM D'ACCORD ENTRE LE DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE DE LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES ET LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE DU ROYAUME DE THAÏLANDE RELATIF À LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

Le Département de l'énergie de la République des Philippines et le Ministère de l'énergie du Royaume de Thaïlande, (ci-après dénommés collectivement « Parties » et, individuellement, « Partie »),

Considérant que les Parties reconnaissent l'importance de la prospection, de l'exploitation, de la production, du stockage, de la distribution et de l'utilisation des ressources énergétiques en tant que stratégies majeures inscrites dans leurs politiques énergétiques respectives ;

Considérant que les Parties souhaitent renforcer la coopération potentielle entre les deux pays dans le domaine du développement des secteurs du pétrole et du gaz naturel à l'appui de leurs programmes respectifs d'amélioration de l'utilisation des infrastructures pour les secteurs liés à l'énergie : la prospection, l'exploitation, la production, le stockage, la distribution, et l'utilisation des infrastructures connexes ;

Considérant que les Parties souhaitent également instaurer une coopération fructueuse entre leurs pays respectifs dans les questions qui touchent aux activités pétrolières ;

Considérant que les Parties souhaitent renforcer leur coopération par des études conjointes dans des domaines d'intérêt connexes ;

Considérant que les Parties envisagent de favoriser le développement technologique pour la promotion de combustibles et de carburants de substitution en tant qu'élément central de la promotion des sources d'énergie renouvelables.

Compte tenu de ce qui précède, les Parties conviennent de ce qui suit.

Section 1 – Objectifs

Le présent Mémorandum d'accord a pour but d'enregistrer l'entente réciproque conclue entre les Parties pour étudier, investiguer et évaluer conjointement les possibilités de coopération pour le profit mutuel des Parties dans les domaines suivants :

1.1 La prospection, l'exploitation, la production, le stockage, la distribution et l'utilisation des infrastructures connexes dans les domaines du gaz et du pétrole dans les Philippines et en Thaïlande ;

1.2 La promotion et le développement des synergies potentielles entre les Parties et le renforcement des possibilités d'utilisation des infrastructures pétrolières connexes existantes dans leurs pays respectifs ;

1.3 La recherche-développement dans le domaine du progrès technologique et de l'amélioration des carburants et combustibles de substitution, notamment des biocarburants, du gaz naturel comprimé et du gaz de pétrole liquéfié ;

1.4 L'échange systématique d'informations, y compris l'échange d'informations techniques et non scientifiques ainsi que celles relatives aux activités de recherche-développement ;

1.5 La mise en commun de connaissances et d'expérience dans divers domaines du secteur pétrolier par des séminaires et des cours ;

1.6 L'étude conjointe dans d'autres domaines liés au pétrole et au gaz convenus par les deux Parties.

Section 2 – Finalité

Le présent Mémorandum d'accord a pour finalité la création d'un comité de coopération mixte entre les Parties et l'établissement des dispositions qui régissent l'accomplissement des fonctions dudit comité en vue d'atteindre les objectifs du présent Mémorandum d'accord tels qu'énoncés à la section 1.

Section 3 – Comité de coopération mixte

Le Comité de coopération mixte se compose de 8 membres. Chaque Partie désigne 4 membres, dont un coprésident et un co-secrétaire. Les membres du Comité peuvent être détachés d'entités déterminées désignées par chaque Partie. Chaque Partie peut, occasionnellement et à son gré, retirer et affecter des membres du Comité qu'il a désignés. Le Comité de coopération mixte tient des réunions tous les trois mois ou à une autre fréquence convenue entre les deux Parties. Le cas échéant, des réunions supplémentaires peuvent être organisées si les deux Parties en conviennent. Les réunions se tiendront en alternance aux Philippines et en Thaïlande, la première ayant lieu en Thaïlande.

Section 4 – Programme de travail annuel

Le Comité de coopération mixte conviendra d'un programme de travail annuel, qu'il établira, décrivant le plan d'étude, de coopération et de travail pour l'année suivante.

Section 5 – Équipes de travail

Le Comité de coopération mixte peut créer des équipes de travail pour aider à la réalisation d'une étude, d'une coopération ou d'un travail conjoints spécifiques précisés dans le programme de travail annuel. Le Comité apportera les données, les informations et l'assistance demandées à ces équipes de travail pour autant que ces demandes soient raisonnables et nécessaires pour exécuter le travail prévu.

Section 6 – Arrangement relatif à l'exécution

Un arrangement portant sur l'exécution sera établi et exécuté par le Comité de coopération conjoint en vue d'accomplir les dispositions mutuellement acceptables des objectifs visés à la section 1. Cet arrangement comprendra des questions comme la portée technique, la protection et l'attribution des droits de propriété intellectuelle ; l'échange de renseignements commerciaux confidentiels ; la gestion ; le total des coûts ; le partage des coûts ; et le calendrier d'exécution. Toutes les activités du Comité de coopération mixte devront être effectuées conformément aux législations et aux règlements des pays respectifs des Parties.

Section 7 – Dépenses

Les dépenses engagées par le Comité de coopération mixte et ses équipes de travail au titre du présent Mémorandum d'accord seront prises en charge comme suit.

7.1 Chaque Partie assumera le coût de sa délégation pour ce qui est des dépenses de déplacement et de logement. Les dépenses locales seront prises en charge par la Partie du pays d'accueil.

7.2 Si une des Parties invite l'autre, ou sollicite sa présence, à un séminaire, un cours de formation ou une visite, la charge des dépenses sera débattue entre les Parties avant ce déplacement.

7.3 Les Parties peuvent, le cas échéant, convenir d'autres arrangements de partage des dépenses.

Section 8 – Confidentialité des informations

Chaque Partie respecte strictement le caractère confidentiel de toutes les données et informations techniques, juridiques et commerciales communiquées par l'autre Partie et les utilisera uniquement pour le bénéfice mutuel des Parties, comme précisé dans le présent Mémorandum d'accord.

Section 9 – Résultats des études conjointes

Tous les résultats des études conjointes menées au titre du présent Mémorandum d'accord, qui sont financées selon les modalités énoncées à la section 7 de celui-ci, sont, en principe, la propriété conjointe des deux Parties. Les Parties ou leurs entités désignées respectives utilisent ces résultats pour le bénéfice mutuel des deux Parties.

Aucun des résultats de l'étude conjointe ne peut être communiqué par une Partie à des tiers sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

Section 10 – Règlement des différends

Tout différend concernant l'interprétation ou l'application du présent Mémorandum d'accord sera réglé à l'amiable par la consultation et la négociation entre les Parties, menées par la voie diplomatique.

Section 11 – Modifications

Si nécessaire, le présent Mémorandum d'accord pourra être modifié par les Partie par consultation entre elles menée par la voie d'un échange de lettres. Ces modifications entreront en vigueur conformément aux dispositions de la section 12.

Section 12 – Entrée en vigueur

Le présent Mémorandum d'accord entrera en vigueur à la date de la dernière notification écrite donnée par l'une des Parties par la voie diplomatique, informant de l'accomplissement des formalités juridiques nécessaires dans son pays pour son entrée en vigueur.

Section 13 – Dénonciation

Le présent Mémorandum d'accord conservera pleine force et effet, sauf si l'une des Parties informe l'autre par écrit, par la voie diplomatique, de son intention de le dénoncer et/ou de suspendre son application. Cette dénonciation ou cette suspension n'affectera pas la validité des projets en cours entrepris avant sa dénonciation.

En foi de quoi, les soussignés, à ce dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Mémorandum d'accord.

FAIT à Bangkok, en Thaïlande, ce 19 octobre 2003, en deux exemplaires originaux en langue anglaise.

Pour le Département de l'énergie de la République des Philippines :

VINCENT S. PEREZ
Secrétaire à l'énergie

Pour le Ministère de l'énergie du Royaume de Thaïlande :

PROMMINN LERTSURIDEJ
Ministre de l'énergie